COMPTE-RENDU RÉUNION PLÉNIÈRE
CHSCT HÉRAULT DU 25 AVRIL 2019

Vos représentants SOLIDAIRES siégeant ce jour :

- Sonia JOUCLA (titulaire – CFP Montpellier 1 – 04.67.61.81.14)
- Nicolas GOU (titulaire – SRE Douane)
- Guillaume ROUSSEL (suppléant – Trésorerie de Gignac – 04.67.57.04.08)
- Charlotte ESCOFFIER (convoquée en tant qu'experte – Trésorerie CHR)

1 – Télétravail à la DDFiP

Sur les 65 demandes déposées, 7 avis défavorables seront notifiés. Monsieur ESTEVE se réserve le droit de recontacter les chefs de service pour réexamen de ces dossiers. Pour les 58 dossiers acceptés, des PC portables commandés fin 2018 seront mis à disposition des agents.

Solidaires Finances regrette le manque de communication sur le sujet du télétravail : il a été mis en place à la DDFiP sans présentation préalable au CHSCT.

Solidaires Finances sollicite Monsieur BARREAULT sur le choix d'un ordinateur portable plutôt que le transport des mini-unités centrales du domicile au lieu de travail de l'agent. Cela aurait permis de maintenir les doubles écrans sur les postes de travail.

Monsieur BARREAULT précise qu'il s'agit d'un choix de la Centrale pour lequel il n'a aucun pouvoir de décision. L'expérimentation des unités centrales portatives est en cours au niveau des EDR.

Solidaires Finances alerte la direction sur l'achat de PC portables ne disposant pas de pavé numérique. Monsieur ESTEVE et Monsieur BARREAULT répondent que ce sont les contraintes liées au télétravail : les conditions de travail au bureau ne peuvent pas être reproduites au domicile des agents. Cependant, l'achat de pavés numérique serait envisageable d'après Monsieur BARREAULT.

À la demande des OS, Monsieur BARREAULT propose un bilan du télétravail en séance plénière du CHSCT dans 6 mois, notamment sur l'utilisation d'Hélios.

2 – Travaux au Millénaire

Solidaires Finances rappelle que le CHSCT doit être informé en amont des travaux pour pouvoir participer aux réunions, comme précisé dans la note d'orientation. Nous demandons notamment, lors de prochains travaux, à être associés à l'inspection commune. Solidaires Finances souhaite connaître les mesures de protection des agents prises pendant la durée des travaux. Nous souhaitons un avis de l'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail sur le sujet.

Yannick DURANTIN, ISST, souligne que l'association des membres du CHSCT aux travaux est prévue dans la réglementation. Ils doivent être présents lors des inspections communes avant travaux et disposer du dossier au préalable. Le respect de cette procédure permettrait aux membres du CHSCT de veiller au respect de la santé, de la sécurité et des conditions de travail des agents concernés.

Monsieur BARREAULT indique que le CHSCT sera associé aux prochains travaux et propose une visite du site du Millénaire par monsieur DURANTIN et Madame CONDE (responsable immobilier). Un compte rendu sera fait en séance plénière.

3 – DUERP/PAP 2018/2019 de l'INSEE

Une visite du service étant prévue le 28 mai, le secrétaire du CHSCT, au nom de l'ensemble des OS, demande le report de ce point au CHSCT du 12 juin.

4 – Propositions d'actions et travaux pour 2019

– DDFiP : - *Climatisation sur les sites de Béziers, Sète et La Paillade :* Les membres du CHSCT demandent un cofinancement de cette dépense étant donnée l'importance de son montant. Après accord de la direction, elle sera financée à parts égales par le CHSCT et la direction.

- *Luminosité Béziers :* L'ensemble des OS votent POUR l'installation d'un cheminement lumineux à l'extérieur des bâtiments pour faciliter la circulation des agents en période hivernale.

- *Travaux :*

Montmorency : Malgré le vote CONTRE à l'unanimité lors du dernier CHSCT, la direction représente un devis pour l'installation de nouveaux toilettes et douche à Montmorency. Solidaires Finances Publiques rappelle qu'il semble que le besoin de toilettes supplémentaires sur ce site soit une conséquence de sa densification à venir. Nous estimons que l'augmentation du ratio d'occupation doit être assumée par l'administration. La direction réalisera un recensement du nombre de toilettes sur chaque site DDFiP, Douane et INSEE ainsi qu'un recensement des personnels par sexe. Ce point sera donc réétudié au prochain CHSCT.
L'ensemble des OS votent POUR l'achat d'un diable permettant des travaux de déménagement.
La Paillade / Béziers Verdier / Béziers Clémenceau : Malgré le vote CONTRE à l'unanimité lors du dernier CHSCT, la direction présente à nouveau les devis pour la réparation de manivelles de stores. Comme indiqué lors de notre précédent compte-rendu, la direction essaie de faire passer des dépenses de maintenance sur le budget du CHSCT.
Saint Pons : Suite au CHSCT du 5 avril, Solidaires Finances Publiques a repris contact avec les agents de Saint Pons. Ils avaient demandé à Mme RABIAU, lors de sa visite début avril, la climatisation, la pose de stores vénitiens et de films de protection. En conséquence, l'ensemble des OS votent POUR l'achat de stores vénitiens et de films solaires. Nous demandons également une étude pour l'installation de climatiseurs.
Sète : L'ensemble des OS ont voté CONTRE l'installation d'un nouveau ballon d'eau chaude. En effet, le site de Sète bénéficie de conditions d'accès à l'eau chaude similaire aux autres sites du département. Par ailleurs, ces travaux entraîneraient un surcoût de maintenance à la charge du CHSCT.
Fauteuils : Comme à son habitude, Solidaires Finances Publiques vote CONTRE l'achat de fauteuils. En effet, s'agissant de matériel de travail, nous estimons qu'il doit être pris en charge par la direction. Cependant, l'achat de 25 fauteuils au prix de 5318, 15 € est validé par les autres OS.

5 – Présentation du guide amiante par l'ISST

L'amiante est un matériau très isolant et présentant une bonne résistance au feu, d'où son utilisation à grande échelle dans les bâtiments. Il s'agit d'une fibre très fine que l'on peut inhaler et qui ne s'autodétruit pas. Le Dr BAUME précise les risques liés à l'amiante (cancers, fibrose pulmonaire et autre pathologies bénignes). Depuis 1997, en France, son utilisation est interdite. L'année de construction du bâtiment va déterminer s'il est susceptible de comporter de l'amiante ou pas.

Dans la gestion courante des bâtiments, une transparence existe concernant l'amiante ; notamment avec la transmission de l'information par le DTA obligatoire pour tous les sites antérieurs à 1997. Ce document comporte le rapport de repérage (audit du site pour identifier les endroits contenant de l'amiante). Il s'agit d'un repérage visuel qui induit de potentiels risques d'erreurs. Ainsi, lors de travaux, des analyses techniques sont nécessaires. Par ailleurs, le niveau de qualité des DTA est bien meilleur actuellement qu'au début des années 2000. Ainsi, il ne faut pas hésiter à le refaire sur les bâtiments où il est ancien. Il peut être consulté par les membres du CHSCT, les agents travaillant sur le site et les intervenants « experts » (ISST, Direction).

L'obligation de mettre en place une signalétique adaptée ne vise pas à inquiéter les agents, mais à éviter des actions susceptibles d'aggraver la situation. Les agents techniques interne ont une interdiction absolue d'intervenir sur des lieux signalés. Dans la même lignée, les second-œuvres de bâtiment ne doivent pas intervenir sur ces lieux, car ils pourraient diffuser de l'amiante (électriciens par le perçage, peintres par le décapage des murs avant peinture…). Il est nécessaire de faire preuve de pédagogie auprès des agents pour ne pas les inquiéter. Un plan de prévention et une inspection commune préalable sont obligatoires avant tous travaux. Les membres du CHSCT doivent être informés des opérations amiante.

Afin d'approfondir le sujet, un groupe de travail sur la lecture des DTA sera mis en place par Yannick DURANTIN à l'attention de tous les membres du CHSCT (OS et Direction) le 27 mai 2019. Un atelier plus détaillé spécifique Direction et agents travaillant sur le bâtimentaire sera également proposé.

6 – Registres SST, fiches de signalement et accidents de service

À la demande des OS lors d'un précédent CHSCT, ce point doit figurer à l'ordre du jour des séances plénières afin d'être abordé avec les directions ; et non uniquement lors des groupes de travail auxquels la direction ne participe pas. Cependant, ayant été abordé par les OS lors du précédent CHSCT, ce point n'appelle aucune remarque concernant la DDFiP.

Pour les Douanes, suite à un accident de service lors duquel un agent s'est piqué au doigt avec un stylo à insuline en fouillant un véhicule, il est rappelé que tous les véhicules de service doivent être équipés d'une trousse de secours. Cette obligation ainsi que la conduite à tenir en cas d'accident exposant au sang sera rappelée à tous les chefs de service.

7 – Suivi des décisions et observations exprimées en réunion plénière

Solidaires Finances remercie la secrétaire animatrice pour la transmission de ce document qui permet un suivi des dossiers de manière pérenne.

Solidaires Finances souhaite savoir si le chef de service du CSRH a fait le mail d'information à ses agents concernant la possibilité de consulter le médecin de prévention suite aux difficultés rencontrées par le service. La direction explique que compte tenu des problèmes de ressources RH, cela n'a pas encore été fait, mais c'est en projet.

Le programme du stage de conduite a été revu avec le prestataire. Il sera testé par 2 membres du CHSCT lors de la première session.

Concernant la Douane, Solidaires Finances demande des précisions sur les gilets pare-balles et sur l'entretien des défibrillateurs. Monsieur BRIVET n'a pas d'élément complémentaire à apporter sur ces sujets devant être débattus lors du CTR boycotté par les OS sur les 2 convocations. Pour les défibrillateurs, une entreprise fournirait un nouveau matériel, entretien compris. La sélection des sites appropriés à recevoir ce matériel sera élaborée en accord avec l'ISST sur l'ensemble de la DI. L'ancien matériel serait rendu.

Concernant les travaux, Solidaires Finances aborde le sujet du déménagement de la trésorerie Municipale de Sète dans les locaux du CDFiP. En effet, une visite du site par les agents de la trésorerie a eu lieu en début d'année sans information préalable du CHSCT. La direction informe le CHSCT qu'aucune évolution n'est prévue pour le moment. Par ailleurs, un nouveau portail permettant d'interdire l'accès au public va être rapidement installé : un devis est en cours.

8 – Douane : présentation de la proposition du psychologue du travail sur la suite de l'intervention au sein des services de la Recette interrégionale et du bureau des douanes de Montpellier

L'ISST rappelle que l'employeur a une obligation de résultat dans le cadre de la sécurité et santé au travail. Par conséquent, il préconise une obligation pour les agents de participer à l'intervention du psychologue par une convocation. Monsieur BRIVET explique qu'il lui est difficile de forcer les agents à y participer, mais qu'il peut les y inciter.

Afin de poser un diagnostic sur les problèmes du service, comme proposé par M. PIZZO, Solidaires Finances vote pour l'organisation de la ½ journée de présentation de l'action le 13 mai au matin. Cette réunion devra se dérouler en présence de membres du CHSCT. Nous sollicitons, en accord avec les autres OS, une visite de la délégation du CHSCT à la suite de la réunion. Elle permettra de faire ressortir les attentes des collègues et de se positionner quant-aux suites à donner.

Monsieur BRIVET a donné son accord à la présence de membres du CHSCT lors de la réunion de présentation et à la visite de la délégation qui se sont déroulées le 13 mai.

9 – Douane : Information sur le déploiement de nouveaux PV informatisés et l'utilisation des PMV sur autoroutes

Les Panneaux à Messages Variables permettent aux agents de diriger les véhicules sur une zone de contrôle. Les limites du contrôle dynamique associées à la suppression des péages de Montpellier ont nécessité la mise en place d'aires de contrôle sur la portion. Au départ, une aire dédiée devait être construite à Saint Aunès, du côté d'Orchestra. Le ministère de l'environnement s'y est opposé. Une alternative a été mise en place avec ses panneaux à messages variables. Les véhicules seront donc orientés vers des aires de repos existantes, sélectionnées par Vinci : sens Sud/Nord : aire de Fabrègues et aire d'Ambrussum ; sens Nord/Sud : aire d'Ambrussum et aire de Mèze. 4 dispositifs ont été livrés. Le pilotage du dispositif se fait par les agents des douanes par ordinateur sous la surveillance de Vinci Autoroutes. L'activation est lancée pour quelques minutes seulement, car on arrive très rapidement à un bouchon qui pose des problèmes d'accidentologie. Les panneaux seraient positionnés à 600 m, puis à 150 m de l'aire selon l'application du code de la route. Il existe un temps de latence entre la demande d'activation/désactivation du panneau et l'activation/désactivation réelle, d'où la problématique sur place. Monsieur BRIVET rappelle qu'il s'agit d'une phase expérimentale et qu'il paraît évident que ce dispositif sera difficile à activer en période de grands départs. La CGT demande l'avis de l'ISST sur le sujet et sollicite l'augmentation de la durée de la formation se limitant à 1 jour. Les douaniers s'inquiètent des conséquences d'un éventuel accident lors de l'activation de ses panneaux. Monsieur BRIVET précise que Vinci peut désactiver les panneaux s'il voit un encombrement de la voie de décélération.

Sur les PV Informatisés, un pack retenue-douanière a été mis à disposition par la DG. Il permet de faire un lien avec la qualification juridique des infractions. Des formations ont été engagées et les outils livrés. La DG s'est rendue compte de difficultés et d'anomalies grâce à des remontées des formateurs. Le dispositif est gelé, en attente de réécriture de l'application.

10 – Questions diverses :

– DOUANE :

SRE : Les locaux du RDC de la DIRECCTE ont été visités par les agents. L'architecte indique que la colonne sèche ne peut être déplacée, seules des cloisons surélevées et n'allant pas jusqu'au plafond pourraient être créées. Dans ces conditions, la confidentialité exigée par les missions ne peut être garantie. L'espace de convivialité ne peut pas être mis en place. Solidaires Finances demande des écrits. Monsieur BRIVET indique que le rapport de l'architecte n'est pas encore rendu. La Commission Régionale de l'Immobilier Public se prononcera à l'issue.

– DDFiP :

À la suite de nombreuses visites de services sur les CDFiP et trésoreries de l'Hérault, Solidaires Finances Publiques alerte l'administration sur l'état de stress des agents quant-aux futures restructurations dans le cadre du projet de géographie revisitée. Les agents prennent connaissance des projets des différents départements et ont très peur pour leur avenir personnel et professionnel.

Monsieur BARREAULT rappelle les modalités : le DDFiP transmet un projet soumis à la validation de la Centrale. Une fois validé, il est présenté aux OS, aux chefs de service, aux élus et aux agents. À ce jour, il n'y a pas de retour. Lorsque ce sera le cas, le projet pourra être modifié en fonction des remarques des différents interlocuteurs. Il comprend le stress des agents et prendra en compte les situations professionnelles de chacun pour que tout se passe au mieux. Contrairement au privé, les collègues

conserveront leurs emplois. Il rappelle la loi Roland : mutabilité, adaptabilité des agents dans le cadre du statut de fonctionnaire. Ce projet permettra une visibilité sur 3 à 4 ans. Il rappelle qu'il n'y a pas de projet d'agence comptable dans l'Hérault. Il ne souhaite pas inquiéter les agents pour rien.

– Solidaires Finances s'interroge sur le devenir de la cité administrative de Montmorency.
Monsieur PIERRE confirme que le projet existe toujours, mais que pour le moment, Montpellier n'est pas prioritaire.

– Service RH :
Solidaires Finances Publiques interpelle la direction concernant les difficultés rencontrées par le personnel du service RH, aussi bien professionnellement que psychologiquement. La forte implication du personnel RH dans sa mission les freine à exprimer leurs difficultés. Solidaires Finances souhaite qu'une attention particulière soit portée aux collègues.

Monsieur PIERRE, Monsieur BARREAULT et Monsieur ESTEVE sont très attentifs à ce service. Ils n'ont pas d'inquiétude sur la campagne de mutation, mais y portent une attention particulière.

– CPS : Suite à des problèmes de climatisation et de chauffage remontés en 2018, le propriétaire a accepté de faire des travaux, sans prévenir la direction. Une réunion travaux a eu lieu mi-avril. Les remarques formulées n'ont pas été prises en compte. Par conséquent, Monsieur PIERRE a demandé une réunion avec le syndic et le gestionnaire de l'immeuble. Aucune climatisation de secours n'a été prévue par l'entreprise intervenante. La direction aura plus d'informations début mai.

– Trésorerie Hérault Amendes :
Suite à une visite de service le 18 avril à la trésorerie Hérault Amendes, les agents ont fait part du manque d'informations concernant leur transfert au Millénaire. Solidaires Finances Publiques souhaite que la direction associe pleinement le personnel des amendes au projet de déménagement.

Monsieur PIERRE indique que le lieu d'implantation exact au Millénaire n'est pas encore connu (aile A ou aile C). Le lieu d'implantation du portail doit être arbitrée par la Métropole. Les agents d'Hérault Amendes seront associés au projet dès que cela sera possible.

– Béziers Verdier : Dans le cadre des travaux à venir, une anticipation sera faite afin de regrouper les mêmes services sur un même étage. L'équipe immobilière est allée sur Béziers pour l'étude fin avril. Les surfaces libres de Béziers Verdier pourraient être proposées à la DIRECCTE ou autre administration.

Ce compte-rendu n'engage que ses rédacteurs mais se veut aussi fidèle que possible aux débats afin d'informer au mieux les agents sur les travaux du CHSCT de l'Hérault et nous restons à votre disposition pour toute précision.

Solidairement. Vos représentants.